

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE****DU SUD LOIRE****Extrait du registre des délibérations****SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2022 A 17H****DELIBERATION 017/2022****REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET
D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE (PAS)
CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 143-18 DU CODE DE L'URBANISME**

Le comité syndical a été convoqué le 21 novembre 2022

Nombre de Conseillers syndicaux en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix délibératives : 20

Dépôt en Préfecture le :

Délibération affichée le :

Notification :

Membres titulaires présents :

Mmes et MM Gilles DUPIN, Pierre VERICEL, Claude MONDESERT, Christian MOLLARD, Sébastien DESHAYES, Robert FLAMAND, Gérard DUBOIS, Christophe BAZILE, Patrick ROMESTAING, Marc ARCHER, Claudine COURT, Bernard SOUTRENON, Gilles THIZY, Vincent BONY, Christophe FAVERJON, Pascal GONON

Membres suppléants présents :

MM Eric LARDON, Michel GANDILHON

Membres titulaires absents excusés :

Mmes et MM Christian DENIS, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrick LEDIEU, Olivier JOLY, Valéry GOUTTEFARDE, Gaël PERDRIAU, Hervé REYNAUD, François DRIOL, Sylvie FAYOLLE, David FARA, Jean-Pierre BERGER, Patrick BOUCHET, Philippe DENIS

Pouvoirs :

De Mme Sylvie FAYOLLE à M Gilles THIZY

De M Olivier JOLY à M Eric LARDON

Secrétaire de séance :

M Pascal GONON

En l'absence de Monsieur Jean-Pierre BERGER, Président excusé, Monsieur Christophe BAZILE, 1^{er} Vice-Président, assure la Présidence de l'assemblée



CONTEXTE LEGISLATIF :

L'article L.141-3 du Code de l'Urbanisme stipule :

« Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. »

L'article L. 143-18 du Code de l'Urbanisme stipule :

« Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article [L. 143-16](#) sur les orientations du projet d'aménagement stratégique au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma. »

L'article L 101-2 du code de l'urbanisme stipule :

« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain et rural maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

6° bis La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales. »

L'article L 101-2-1 vient préciser :

« L'atteinte des objectifs mentionnés au 6° bis de l'article [L. 101-2](#) résulte de l'équilibre entre :

1° La maîtrise de l'étalement urbain ;

2° Le renouvellement urbain ;

3° L'optimisation de la densité des espaces urbanisés ;

4° La qualité urbaine ;

5° La préservation et la restauration de la biodiversité et de la nature en ville ;

6° La protection des sols des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

7° La renaturation des sols artificialisés.

L'artificialisation est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

La renaturation d'un sol, ou désartificialisation, consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.

L'artificialisation nette des sols est définie comme le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnés.

Au sein des documents de planification et d'urbanisme, lorsque la loi ou le règlement prévoit des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols ou de son rythme, ces objectifs sont fixés et évalués en considérant comme :

a) Artificialisée une surface dont les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites ;

b) Non artificialisée une surface soit naturelle, nue ou couverte d'eau, soit végétalisée, constituant un habitat naturel ou utilisée à usage de cultures.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. Il établit notamment une nomenclature des sols artificialisés ainsi que l'échelle à laquelle l'artificialisation des sols doit être appréciée dans les documents de planification et d'urbanisme. »

REVISION DU SCOT SUD-LOIRE :

Le Comité Syndical a prescrit la révision du SCOT Sud-Loire le **29 mars 2018**, suite au changement de périmètre du Syndicat Mixte, dans l'objectif de disposer, à terme, d'un document exécutoire sur l'ensemble du nouveau périmètre.

Le 25 mars 2021, le Comité Syndical a décidé de prendre les nouvelles dispositions permises par les ordonnances n°2020-744 du 17/06/2020 relative à la modernisation des Scot et n°2020-745 du 17/06/2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme, dans le cadre de la révision du SCOT Sud-Loire prescrite le 29 mars 2018.

A l'occasion de la révision du SCOT Sud-Loire, l'Agence d'Urbanisme EPURES a été sollicitée pour accompagner le Syndicat Mixte du SCOT Sud-Loire dans cette mission.

Les bureaux d'études EAU et NOVASCOPIA ont été retenus pour conduire l'évaluation environnementale tout au long de la procédure de révision du SCOT.

Un Plan Paysage est également mené avec l'appui des bureaux d'études FABRIQUES et CAUDEX, afin d'apporter des éléments dans les réflexions liées à la révision du SCOT.

La première étape de la révision du SCOT a été la réalisation du diagnostic du territoire, menée grâce aux données existantes par les observatoires de l'Agence sur le Sud-Loire, et par l'animation de groupes de travail thématiques de 2018 à 2021.

Le diagnostic a été tout d'abord le support d'un forum à destination des élus du territoire qui a eu lieu le 21 juin 2021 à Andrézieux-Bouthéon, Lors de ce forum, trois sujets ont fait l'objet de plusieurs groupes de travail pilotés par les élus du Syndicat Mixte :

- La santé et le bien-être de la population
- Le climat : un enjeu pour l'avenir
- Modes de vie et solidarités

Puis le diagnostic finalisé a été présenté lors du Comité Syndical en date du 9 décembre 2021.

Une phase prospective a été menée de juin à décembre 2021, durant laquelle élus et techniciens ont réfléchi, ensemble, au devenir du territoire et au projet souhaité. Ces travaux ont lancé les réflexions en vue de l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique au cours de l'année 2022. Celui-ci a été élaboré en concertation avec les Personnes Publiques Associées et la population du territoire, notamment au travers d'un forum du Sud-Loire qui s'est déroulé le 22 septembre dernier à Saint-Just-Saint-Rambert. Lors de ce forum, trois groupes de travail ont été réunis pour travailler sur les thèmes pressentis pour le PAS :

- Répondre à l'urgence climatique
- Promouvoir une armature territoriale garante de la proximité et affirmer l'attractivité du Sud-Loire
- Améliorer la qualité de vie des habitants du Sud-Loire

Pour mémoire, voici le phasage prévisionnel jusqu'à l'approbation du SCOT :

- + Elaboration du **diagnostic**. Finalisation en 2021.
- + Phase prospective de juin à décembre 2021.
- + Etablissement du **PAS** (Projet d'Aménagement Stratégique) : débat sur les orientations du projet ce 1^{er} décembre 2022.
- + Etablissement du projet complet de SCOT, dont le **DOO** (Document d'Orientations et d'Objectifs) et le DAACL (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et logistique). Objectif : arrêt du projet début 2024.
- + Consultation des Personnes Publiques Associées et enquête publique. Objectif : au cours de l'été et de l'automne 2024.
- + Approbation du projet après mise au point suite aux différents avis. Objectif : 2025.

Il s'agit d'un calendrier prévisionnel susceptible de modifications en fonction d'évolutions législatives éventuelles et également selon les dispositions futures du SRADDET en cours de modification (objectif d'approbation d'ici février 2024).

Les différentes instances amenées à intervenir et émettre des avis dans le cadre de la révision du SCOT sont les suivantes :

- **Comité Technique** : il regroupe les techniciens de chaque territoire intercommunal, ainsi que les services de la DDT, des Parcs Naturels Régionaux, de l'Agence d'Urbanisme Epures et du Syndicat Mixte. Il se réunit régulièrement depuis le lancement de l'élaboration du SCOT, en vue de préparer les décisions des instances politiques. Il est parfois élargi aux techniciens des autres Personnes Publiques Associées (Région, Département, Chambres consulaires, SCOT limitrophes, ...).
- **Commissions thématiques élargies aux Personnes Publiques Associées** : elles ont été réunies très régulièrement au cours de la phase diagnostic, de 2018 à 2021, afin de réaliser des diagnostics thématiques approfondis, dont l'état initial de l'environnement. Pour mémoire, les commissions sont articulées autour des sujets suivants :
 - Développement urbain, Habitat, Formes urbaines
 - Mobilités / Déplacements
 - Economie, Equipements et Services Publics
 - Préservation des Espaces Agricoles, Naturels, Forestiers et des Paysages
 - Préservation des ressources et adaptation au changement climatique
- **Forum du Sud-Loire** : l'ensemble des conseillers communautaires des 4 EPCI du territoire, ainsi que les 198 Maires du territoire et les membres du Comité Syndical ont été invités à se réunir le 21 juin 2021 pour mener des réflexions à partir des éléments du diagnostic. Un autre forum a été organisé le 22 septembre 2022, élargi cette fois aux techniciens du territoire (Etat, EPCI, Personnes Publiques Associées, ...) afin d'aborder les orientations pressenties pour le PAS.
- **Commission « concertation territoriale »** : elle s'est réunie deux fois à l'automne 2021, une première fois avec des techniciens du territoire, puis une deuxième fois uniquement entre élus,

afin de construire des « scénarii du futur » pour le Sud-Loire dans le cadre de la phase prospective.

- **Réunions publiques de concertation** : une première réunion de lancement avait été organisée le 27 novembre 2018 sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est, à Feurs. Lors de cette réunion, le contexte législatif ainsi que l'organisation de la révision du SCOT ont été présentés. Puis 4 réunions publiques ont été organisées afin de présenter une synthèse du diagnostic et le PAS. Elles ont eu lieu comme suit :
 - Mercredi 12 octobre 2022 à 19 h à l'Horre (SEM)
 - Mercredi 19 octobre à 19 h à Bourg-Argental (CCMP)
 - Mercredi 9 novembre à 19 h à Chazelles sur Lyon (CCFE)
 - Mercredi 16 novembre à 19 h à Montbrison (LFA)

Ces réunions ont été annoncées à l'ensemble de la population par voie de presse, et des affiches ont été transmises à chaque Commune et chaque structure intercommunale du territoire, pour permettre à la population d'en prendre connaissance. Lors de ces réunions, des débats ont eu lieu, permettant de faire avancer la réflexion.

- **Bureau** : il regroupe le Président et les Vice-présidents. Il se réunit régulièrement afin de préparer les décisions du Comité Syndical. Un Bureau restreint composé d'un élu par EPCI a également été réuni régulièrement au cours de l'année 2022 afin de mener des réflexions approfondies sur certains sujets en vue de les proposer aux membres du Bureau.
- **Comité de Pilotage** : il regroupe les membres du Bureau et les Personnes Publiques Associées (Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Chambres consulaires, collectivités limitrophes, associations agréées, ...). Une première réunion a eu lieu le 1^{er} avril 2019, au cours de laquelle furent présentés les enjeux de l'Etat vis-à-vis de la procédure de révision du SCOT Sud-Loire ainsi que l'état d'avancement de la phase diagnostic engagée, avec une présentation du calendrier prévisionnel. Puis il s'est réuni le 14 septembre 2021 en vue d'un échange sur le diagnostic, et récemment le 10 novembre 2022 en vue d'un échange sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique.
- **Comité Syndical** : il regroupe les 29 membres de l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte. Outre les points d'avancement réguliers qui sont faits lors des Comités Syndicaux, les membres du Comité Syndical sont invités à participer aux forums organisés, ainsi que dans le cadre de temps forts ou visites de terrain liés à la démarche du Plan Paysage. Une présentation du diagnostic dans le cadre de la révision du SCOT Sud-Loire a également été faite lors du Comité Syndical du 9 décembre 2021, et le pré-diagnostic du Plan Paysage a été présenté lors du Comité Syndical du 27 octobre 2022. C'est dans le cadre de cette instance décisionnelle que le débat sur le PAS a lieu ce soir, 1^{er} décembre 2022.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE :

Il s'agit ce soir de débattre des orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), conformément à l'article L 143-18 du code de l'urbanisme.

Un document de présentation annoté de commentaires a été transmis avec la note de synthèse.

Les membres du Bureau du Syndicat Mixte présentent les orientations générales du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), telles que proposées à la suite de la concertation évoquée ci-dessus. Le diaporama présenté lors de la présente séance sera joint en annexe de cette délibération.

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCOT Sud-Loire s'articule autour de trois grands sujets :

➤ **Répondre à l'urgence climatique :**

Le dérèglement climatique a des répercussions importantes qui nécessitent de changer de modèle de société pour :

- s'adapter à ce contexte qui nous touche au quotidien
- être plus sobre dans nos consommations
- mettre en place les transitions

La réponse à l'urgence climatique comprend ainsi 3 axes :

- Préserver et protéger (espaces, ressources, habitants, ...)
- Assurer la sobriété : énergétique et foncière
- Organiser, mettre en place les transitions (énergétique, agricole et écologique)

➤ **Promouvoir une armature territoriale garante de la proximité et affirmer l'attractivité du Sud-Loire**

Les défis liés aux changements notamment climatiques réinterrogent le modèle de fonctionnement du territoire à promouvoir.

Nous souhaitons promouvoir un modèle qui affirme le positionnement du Sud Loire au sein de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'Aire Métropolitaine Lyon-Saint Etienne, tout en garantissant la proximité.

L'organisation de notre territoire se fera à partir d'une armature dont les centralités/polarités seront les piliers du développement de l'habitat, de l'économie et des mobilités, afin que chaque niveau de polarité ait un rôle à jouer dans l'avenir du territoire et dans les défis à relever.

➤ **Améliorer la qualité de vie des habitants du Sud-Loire**

L'habitant se trouve au cœur de l'aménagement : les enjeux sont de favoriser le bien être des habitants, la solidarité, le vivre ensemble...

Améliorer la qualité de vie, c'est donc parler de paysage, de santé, de nature en ville, d'agriculture urbaine, de tourisme et loisirs.

Les membres du Bureau du Syndicat Mixte présenteront les orientations générales du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), telles que proposées à la suite de la concertation évoquée ci-dessus.

☞ **Suite à cette présentation, un débat a eu lieu sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique, conformément aux dispositions de l'article L 143-18 du Code de l'Urbanisme.**

Extraits du Procès-Verbal :

M. DUBOIS. – Certains éléments font consensus tandis que d'autres font débat. Nous l'avons constaté lors des différents forums et des réunions publiques que nous avons pu faire sur notre territoire.

Voici les éléments qui font consensus :

- La protection et la préservation en général des espaces naturels (trames vertes et bleues), des ressources (eau, carrières...), des espaces agricoles ;
- Le renforcement du rôle du Sud Loire, qui est resté attractif grâce à nos équipements et nos emplois, grâce à l'habitat également ;
- Améliorer le cadre de vie (paysage, nature en ville, santé et bien-être, espaces de rencontre, îlots de fraîcheur, réinvestissement des centres-villes et centres-bourgs, parcs existants, fin du modèle pavillonnaire, diversification de l'habitat dans les polarités...), qui est aussi l'identité du territoire, le paysage du quotidien.

D'autres en revanche font débat, et ce sont des points très structurants pour le document et très transversaux :

- Les énergies : sobriété et production d'énergies renouvelables (ENR),
- La sobriété foncière : « éviter, réduire, compenser » (ERC),
- L'armature territoriale,
- Le lien entre urbanisme et offres alternatives à la voiture particulière,
- Le modèle d'habitat à réinventer,
- Le lien entre ressources et urbanisation.

Ces sujets renvoient aux transports en commun, aux pôles multimodaux, aux territoires voisins, à l'étoile ferroviaire, aux modes alternatifs à la voiture. Ce sont des sujets qui peuvent faire débat.

- Débat sur les énergies :

M. BAZILE. - La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. Ce slogan me renvoie aux déchets : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Dans le Projet d'Aménagement Stratégique, nous pourrions par exemple partager que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas, donc qu'il faut diminuer les besoins, c'est-à-dire avoir des axes et des orientations très fortes sur les économies d'énergie au niveau de l'habitat et des entreprises : rénovations, démolition des passoires thermiques, réalisation de bâtiments neufs avec des matériaux biosourcés...

Il s'agit aussi de diminuer et limiter les déplacements carbonés. Pensez-vous qu'il faille pour cela aller jusqu'à dire qu'il ne doit pas y avoir d'urbanisation nouvelle sans transports en commun ou qu'il ne faudra pas accroître la population dans les secteurs sans solution de mobilité autre que la voiture particulière ?

M. ROMESTAING. - Les deux premières phrases m'interpellent. Pour certaines centralités, ce sera moins difficile que pour d'autres, mais dès que nous allons nous étendre sur le territoire, nous allons nous heurter à des difficultés importantes. A moins de rapprocher l'emploi de l'habitat, mais cela semble difficile aussi sur certains territoires.

M. ARCHER. - De la même façon, les réseaux de transports en commun fonctionnent avec de l'énergie, quelle qu'elle soit.

M. DUPIN. - Avec parfois deux ou trois personnes dedans.

M. ARCHER. - Quand on connaît le coût des mobilités...

(...)

M. BAZILE. - Il y a aussi un débat sur le fait d'interdire la voiture dans les centres-villes.

M. FAVERJON. - L'enjeu n°1 est la décarbonation de l'énergie. A court terme, c'est ce qui est face à nous, il faut que nous parvenions à émettre moins de CO2. Ce sont tous les enjeux qui ont été rappelés tout à l'heure. En matière de déplacement, il y a trois moyens de réduire les émissions de CO2 :

- Qu'il y ait davantage de transports collectifs, mais nous ne réussissons pas non plus à en développer sur chaque secteur, dans chaque quartier, chaque village de notre territoire. Il faut se le dire. Nous sommes ici dans le cadre de l'élaboration d'un document de planification, nous ne sommes pas les financeurs de ces projets, ce sont nos intercommunalités, la Région, etc. Nous pouvons faire mieux que ce que nous faisons aujourd'hui mais avec des limites puisque nous savons ce que cela coûte, sans parler des chauffeurs de bus, sachant les difficultés auxquelles nous nous heurtons pour en recruter.
- Rapprocher l'habitat de l'économie, mais il serait compliqué aussi de créer des zones d'activité économique dans tous les villages. Nous sommes aussi face à des enjeux d'économie des surfaces, donc nous n'allons pas aller transformer des forêts ou des espaces agricoles en espaces économiques.
- Avoir un mode de transport particulier différent de celui que nous avons aujourd'hui en privilégiant l'électrique.

Dans le cadre de ce document de planification, il me paraît complexe de dire qu'il ne doit pas y avoir d'urbanisation nouvelle sans transports en commun dans la mesure où nous avons un territoire très divers avec notamment des zones rurales, que nous ne pouvons pas condamner à arrêter tout développement. Nous pouvons en revanche trouver une formulation marquant une volonté de privilégier l'urbanisation là où il existe une desserte en transports collectifs, sans obérer toute possibilité de développement sur les territoires ruraux. Je pense qu'il faut avoir cet objectif en tête mais y aller avec la volonté de développer tout le territoire.

La question du véhicule électrique soulève aussi la question de la façon dont nous produisons de l'électricité décarbonée, le nucléaire bien sûr et notre capacité à développer d'autres énergies. J'ai vu que des communes en France se fixaient pour objectif de produire autant d'énergie à partir du photovoltaïque que ce qu'elles consomment pour leurs équipements. Cela pourrait être un objectif que nous partagerions à l'échelle du SCOT. Nous avons des outils comme le SIEL, qui met à disposition des toitures publiques et qui les gère ensuite. Il existe des outils techniques qui peuvent nous permettre de le faire et qui ne coûtent rien aux collectivités puisque le SIEL se rémunère en vendant l'énergie à EDF.

Je ne sais pas si j'ai beaucoup fait avancer les choses mais j'ai au moins donné mon avis.

M. DUPIN. - Dans les ENR, il y a aussi toute la problématique des toitures des entreprises qui sont amiantées. Lorsqu'il est question de poser des panneaux, certaines entreprises ne peuvent pas suivre parce que cela coûte trop cher.

Le deuxième problème c'est les assureurs qui ne suivent pas les entreprises qui veulent mettre des panneaux solaires à cause du matériel qu'il y a en-dessous parce qu'il y a trop de risques d'incendie. Cela concerne deux sociétés sur ma commune.

M. MOLLARD. – Il est compliqué d'avoir une position générique concernant la place de la voiture, parce que les problèmes ne sont pas les mêmes selon les centralités.

Il est compliqué d'interdire la voiture en centre-ville dans les petites centralités lorsqu'il n'y a pas de parkings suffisants en petite périphérie.

Il faut aller vers davantage de préconisations, c'est sûr, et ce n'est pas incompatible. Il faut aller vers davantage d'alternatives à la voiture dans les centres-villes, avec des pistes cyclables et des aménagements piétonniers. Nous sommes tous d'accord à ce sujet, mais il me paraît compliqué pour l'instant d'interdire la voiture particulière dans les centres-villes dans un document comme celui-ci.

(...)

M. LARDON. – Je prends la parole en tant que vice-président délégué à la mobilité à Loire Forez Agglomération puisque nous conduisons une réflexion en tant qu'élus sur la problématique du nœud de La Gouyonnière avec notamment le contrat d'axe, dont nous n'entendons plus parler d'ailleurs. Ce

matin il a fallu deux heures pour faire Saint-Just-Saint-Rambert - Saint-Etienne, c'est une vraie problématique mais c'est aussi lié à des éléments dont nous n'avons pas la maîtrise.

Je m'explique. Aujourd'hui, une réflexion est portée par la Région sur la liaison Thiers – Boën, avec une étude du CEREMA, mais la SNCF n'est pas en capacité d'assurer la liaison correctement entre Montbrison et Saint-Etienne puisque près d'1 navette sur 2 est supprimée, sur le motif qu'ils n'ont pas suffisamment de conducteurs. Avec la pénurie de conducteurs, la SNCF privilégie l'axe Saint-Etienne – Lyon, au détriment de liaisons annexes comme la nôtre.

M. DUPIN. – *Sur la liaison Saint-Etienne - Roanne il manque 2 trains sur 3 actuellement.*

M. LARDON. – *Nous parlons d'aménagement du territoire et de décisions dont nous ne connaissons pas l'impact dans l'année qui vient et encore moins dans les 5 et 10 ans qui viennent.*

C'est une réflexion que je voulais vous livrer parce que je ne suis pas convaincu que nous soyons en capacité aujourd'hui de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'urbanisation nouvelle s'il n'y a pas de transports en commun.

M. BAZILE. – *C'est certain.*

Mme COURT. – *(...) Nous ne pouvons pas envisager de ne pas prendre sa voiture. Il faudrait plutôt travailler sur le télétravail et le covoiturage, parce que le tout transport en commun ne paraît pas envisageable dans la mesure où ceux qui existent déjà ne fonctionnent pas.*

M. BAZILE. – *Je pense que nous sommes à peu près tous d'accord pour dire qu'il faut grandement diminuer l'autosolisme. D'autres formules peuvent déjà être développées, comme le covoiturage et d'autres systèmes.*

Je suis d'accord avec le fait d'augmenter l'énergie décarbonée et de diminuer l'énergie carbonée.

Il est vrai aussi que nous pouvons rapprocher l'emploi et l'habitat, puisque c'est tout de même la principale cause de mobilité. Il ne faut pas oublier les équipements, je renvoie à l'armature territoriale : plus nous aurons des centralités dans la ruralité qui tiennent à peu près la route et plus nous limiterons les déplacements. Si nous n'avons pas un SCOT performant de ce point de vue-là, nous allons créer un axe Forez - Saint-Etienne aussi problématique que l'axe Saint-Etienne - Lyon. Nous sommes en train de répéter sur une autre échelle ce qui existe entre Saint-Etienne et Lyon. Il faut faire attention à cela.

Y a-t-il un consensus autour de ce que je viens de dire ? Oui.

Il faut aussi, mais c'est déjà inscrit dans le SCOT, densifier là où il y a les transports en commun.

L'item concernant la rénovation massive du parc de logements existants pose-t-il un problème ou est-il partagé collectivement ? En termes de sobriété, c'est un sujet. Nos politiques publiques vont-elles enfin véritablement s'orienter vers une rénovation massive du parc de logements existants ?

M. SOUTRENON. - *Ce qui change peut-être c'est la notion de rénovation « massive ». Nous sommes très volontaires dans la rénovation énergétique des logements. Nous avons montré dans un passé assez lointain que nous avons des exigences et que nous y arrivions. En revanche, si vous changez de paradigme, il faut changer de système. Comment faisons-nous ? Qui accompagne par exemple ?*

M. BAZILE. – *Cela relève d'une volonté de politique publique, c'est-à-dire qu'il faut y mettre de l'argent, ce que nous ne faisons pas nécessairement jusqu'à présent, nous le mettons ailleurs.*

M. MONDESERT. - *Dans un vieux centre-bourg où il y a de l'habitat petit et insalubre, n'est-il pas plus pertinent de détruire et de reconstruire avec les normes actuelles que de rénover à des coûts élevés et à des conditions pas toujours optimales ?*

M. BAZILE. – *Si cela ne s'est pas fait aussi facilement jusqu'à présent, c'est parce que ce sont des affaires déficitaires, sinon le privé y serait allé. Nous avons parfois des contraintes ABF (...). Et ce n'est que maintenant que la politique publique des collectivités s'intéresse à mettre de l'argent dans des déficits pour de la rénovation. Il n'y a pas tant de renouvellements urbains que cela, hormis à Saint-Etienne. A Montbrison, c'est la première fois que nous mettons en place une politique de renouvellement urbain.*

M. SOUTRENON. – *Pour bien maîtriser ces rénovations dont nous avons besoin, il faut revenir à la maîtrise du sol et de l'ilot. Cela passe par la maîtrise du foncier. C'est beaucoup d'argent et de la réserve.*

Mme COURT. - Il faudra inventer un logement digne de ce nom. Il faudra changer notre modèle de logement et cela passe par une réhabilitation complète d'un îlot et non pas maison par maison.

M. MONDESERT. – Nous avons déjà des outils.

Mme COURT. – Nous avons les outils mais nous ne savons pas encore très bien les utiliser et cela demande du financement.

M. DUPIN. - Sur les PLU, on met des OAP mais après, pour les appliquer, il faut passer par une DUP, ce n'est pas simple. (...)

Mme COURT. - Il faut avoir un projet global.

M. GONON. – (...) Je défends l'idée selon laquelle nous devons avoir un nouveau logiciel d'aménagement de notre territoire, que nous ne devons plus consommer de terres agricoles.

Le fait de rénover massivement le parc de logements existants est parlant pour les communes urbaines, pour les grandes communes. Mais à La Gimond, sur 20 exploitations agricoles il n'en reste plus que 4, donc j'ai 16 bâtiments à l'origine agricoles, qui tiennent la route, qui constituent un patrimoine architectural, mais surtout un patrimoine familial. Quid de tous ces bâtiments ? Je défends depuis longtemps l'idée que nous devons aussi faire des efforts pour rénover ces bâtiments, il en va de la survie de nos communes, pour intégrer des logements, éventuellement aussi un peu d'artisanat.

Rénover massivement le parc de logements existants ne parle pas beaucoup à une commune rurale comme la mienne, sachant que nous avons surtout des fermes un peu isolées. Je pense que je ne suis pas le seul autour de la table à avoir ce genre de problème et nous sommes bien obligés d'en faire quelque chose, sinon cela deviendra des ruines agricoles.

M. SOUTRENON. – Cela existe aussi dans le Pilat.

(...)

M. SOUTRENON. – L'un des moyens serait peut-être de s'occuper un peu plus précisément de la transmission des exploitations en amont pour être certains que ces belles bâtisses puissent être réinvesties pour des activités agricoles ou extra-agricoles.

M. BAZILE. – Nous avons débattu sur le sujet des bâtiments agricoles dans les différentes réunions, cela tombe sous le coup des friches, qui est un sujet générique du SCOT, des PLU et des PLUi. Si nous voulons atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette », le fait d'avoir des bâtiments agricoles ou des maisons vides sera peut-être une chance demain. Les territoires qui n'ont pas de friches sont des territoires qui vont être impactés. Il y a beaucoup de discussions autour de la façon de répartir tout cela entre les territoires qui ont des friches et ceux qui n'en ont pas. Il va venir puisque nous allons parler de changement de destination et autres. Tous ces sujets qui concernent le monde rural seront importants parce qu'il y aura peut-être moyen, par ce biais, d'amener un certain nombre d'éléments, habitants ou autres, dans la commune rurale sans consommer de l'espace et l'artificialiser.

(...)

M. THIZY. – Il s'agit, derrière ces questions, de déterminer le degré d'ambition que le SCOT va porter, jusqu'où nous voulons aller politiquement, et de trouver des solutions. Aujourd'hui, nous n'avons ni les solutions, ni les outils.

Pour rénover massivement le parc de logements existants, il doit y avoir plein de solutions. Je vais vous en donner une qui vient d'une réunion à laquelle je participais tout à l'heure à Génillac concernant une nouvelle façon d'habiter. Dans la révision de son PLU, Génillac a enlevé 64 ha de terrains constructibles, ce qui signifie qu'ils n'en ont pratiquement plus, hormis des dents creuses. Depuis que le PLU est ainsi, les acquéreurs qui veulent habiter ici n'ont pour seule possibilité que de rénover les maisons existantes, qui ne trouvaient pas preneurs jusqu'à aujourd'hui. C'est peut-être la solution pour Génillac, je ne dis pas que cela le sera pour tout le monde. Les solutions à mettre en place peuvent être différentes d'un territoire à un autre.

M. ARCHER. - J'ai une petite amorce de réponse parce que je suis maire d'une commune qui a connu dans les années 1970 une forte augmentation de sa population, qui a donc aujourd'hui un habitat qui a 50 ans et nous voyons bien les effets positifs d'opérations de rénovation. Saint-Cyprien se situe à la périphérie de centralités, Saint-Etienne Métropole d'un côté, Andrézieux-Bouthéon et Saint-Just-Saint-Rambert de l'autre, donc il y a une forte demande.

En revanche, nous en vivons aussi les effets pervers, à savoir que nous fermons des classes et que nous devons mettre un quatrième car le matin pour rejoindre les collègues et les lycées, parce que les nouveaux habitants ne sont pas des primo-accédants mais des personnes qui ont déjà 40 ou 45 ans. C'est l'effet pervers du système.

Je pense que chaque solution qui pourra être retenue aura une contrepartie.

M. GANDILHON. – *Globalement, je pense que nous ne pourrions pas nous exonérer de certaines obligations, il faudra bien obliger nos concitoyens à aller vers une tendance. Cela constitue un changement de prisme intellectuel. Nous sommes dans une société de liberté, dans laquelle on ne prône que la liberté, et il faut que nous passions dans un prisme d'obligation. Sinon il ne sert à rien d'écrire des règles.*

Je pense qu'en tant qu'élus, il faut aussi que nous changions de prisme. Depuis 40 ou 50 ans, c'est la campagne qui s'est développée autour des centralités. Les petites centralités et les grandes se sont un peu vidées de leurs habitants. Aujourd'hui, nous cherchons à faire l'inverse, sauf que nos concitoyens ne sont pas du tout dans cette démarche. Depuis 2020, avec le COVID, nous connaissons une explosion des demandes, nous n'avons plus une maison de libre. Dans un périmètre de 25 km autour des grandes centralités, si nous étions peu attractifs il y a encore quelque temps faute de transports en commun, la demande est fortement remontée en quelques années.

Comment allons-nous nous y prendre par rapport à cela ? Voter entre nous, élus, parce que nous sommes bien conscients de certains enjeux, c'est une chose ; l'acceptabilité de nos concitoyens en est une autre. Il faut aussi l'avoir en tête. Et je pense qu'il faut que les obligations soient compréhensibles et intelligibles. Par exemple, est-il raisonnable aujourd'hui de continuer à donner des permis de construire ou de rénovation sans obliger à installer du photovoltaïque ? C'est une question. (...)

M. BAZILE. - *Il y a aussi l'acceptabilité des élus, qui sont eux-mêmes confrontés à leurs habitants. (...) L'item « N'admettre que du logement à énergie positive dans le neuf » va au-delà de la loi. Il s'agit de déterminer si nous allons plus loin que ce qu'impose la loi, à savoir la RT 2020, ou pas. Nous aurions pu mettre « N'admettre que du logement passif ». (...) Allons-nous ou non plus loin que la loi ? (...)*

M. SOUTRENON. - *Je prends le relais.*

Les questions qui vous sont proposées sont relativement simples. Nous avons une faible production d'énergies renouvelables alors que nous avons un besoin énorme. Faut-il développer un mix énergétique un peu confus ou dans le désordre ou identifier des solutions de production adaptées aux situations et aux besoins ? Il y a là aussi des contraintes. Nous avons parlé du nucléaire, nous n'allons peut-être pas en mettre partout, de même pour les éoliennes, les barrages et les toitures photovoltaïques. Je ne suis même pas sûr que nous ayons 1 000 000 de toitures.

(...) Nous pouvons imaginer que ce mix soit adapté en fonction des besoins et des opportunités. Dans le passé, on a construit quelques microcentrales dans la Loire. C'est un premier point.

Deuxièmement, une solidarité peut être organisée entre les territoires producteurs d'ENR et ceux ayant des besoins plus spécifiques ou décalés. Cela peut aussi s'analyser à une autre échelle que celle de la commune, ou peut-être entre hameaux, entre la production, le transport et une consommation à proximité des lieux de production.

Ensuite, nous pouvons décider d'imposer la production d'énergies renouvelables dans les constructions nouvelles. C'est la question posée par M. GANDILHON. Cela pourrait correspondre à une nouvelle vision des choses. Faut-il imposer le moyen en même temps que l'objectif ou imposer un objectif et laisser libre du moyen d'y parvenir ? Cela peut être aussi une solution.

Cela veut dire que plusieurs habitats ou un habitat groupé pourraient mettre en place une solution, soit une centrale, soit le réseau bois, soit le réseau de chaleur, soit un champ à proximité, soit se raccorder dans le cadre d'une autoconsommation collective ou semi-individuelle. Ce sont des opportunités nouvelles qui nous permettraient de bénéficier de ces énergies renouvelables sans avoir de support unique à l'échelle de la construction et cela permettrait aussi de responsabiliser le citoyen par rapport à ses besoins.

Christophe BAZILE a parlé de sobriété. Cela se fera forcément avec les citoyens. Il est question de sobriété dans l'usage, dans nos systèmes de fonctionnement. Nous les critiquons mais nous avons,

nous aussi, du mal à faire du covoiturage par exemple, nous le voyons dans nos réunions. Quand nous sommes plusieurs, nous avons du mal à nous mettre d'accord sur l'horaire de départ ou d'arrivée. Nous voyons que ce n'est pas facile.

Ces investissements doivent conduire à des économies, grâce aux énergies renouvelables ou aux non-dépenses d'énergie.

Le débat est complètement ouvert.

Si j'avais une autre question à poser, ce serait : par où commençons-nous ? Chaque fois, on nous renvoie à la triangulation habitat / emploi / moyens de transport. Ce n'est qu'une partie des éléments, l'autre partie étant comment nous allons le consommer, ce que nous allons en faire, si c'est pour faire du chauffage ou si nous faisons une grande boucle énergétique, par exemple en produisant de l'hydrogène pour arriver à des taux de rentabilité fortement discutables. Est-ce la bonne solution ? Si nous nous organisons plus largement collectivement, ne pourrions-nous pas produire plus, avec des champs de panneaux photovoltaïques ou d'éoliennes ? Je n'ai pas d'avis là-dessus. La production collective sera-t-elle meilleure que la production individuelle ? Je ne le sais pas non plus. Cela fait partie des questions à soulever mais aussi des éléments à approfondir pour aller chercher des solutions en matière de construction.

M. DUPIN. - *Les grandes éoliennes font polémique.*

En traversant certaines régions, par exemple la vallée de Suse, lorsque nous allons sur Turin, nous voyons des petites éoliennes à proximité ou au cœur des villages. Je ne sais pas quel est leur rendement, mais ce serait peut-être plus facilement acceptable par nos concitoyens.

M. BAZILE. – *Nous sommes d'accord pour développer un mix énergétique, nous voyons clairement qu'il ne peut pas y avoir qu'une seule solution. Il faut avoir toutes les opportunités.*

Je voudrais donner mon avis sur le fait d'imposer la production d'énergie renouvelable dans les constructions nouvelles. Je ne suis pas loin de penser que c'est une mesure à laquelle je serais relativement favorable.

M. GONON. – *Oui, c'est défendable, cela s'entend.*

M. BAZILE. – *Nous avons déjà tellement de retard que nous ne pouvons pas nous permettre de continuer à en prendre.*

M. FLAMAND. - *Cela rajouterait un coût à des primo-accédants qui n'ont déjà pas beaucoup d'argent.*

M. BAZILE. – *Nous parlons de constructions nouvelles.*

Les personnes qui n'ont pas d'argent aujourd'hui vont aussi voir les cours de l'énergie flamber de par sa rareté, donc ceux qui n'ont pas d'argent seront en pleine détresse budgétaire.

M. DESHAYES. – *Cela pourrait être constructions nouvelles ou rénovations.*

M. BAZILE. – *Ce serait compliqué pour les rénovations, parce que le propriétaire n'est pas nécessairement propriétaire du toit par exemple.*

M. VERICEL. – *Et il n'est pas nécessairement bien orienté.*

M. DUPIN. - *Nos anciens construisaient des maisons bien orientées. Au nord il n'y avait qu'une petite fenêtre.*

M. FLAMAND. - *Il y a un sujet sur lequel notre commune a été impactée, c'est par rapport aux panneaux photovoltaïques. Une petite entreprise du village voulait installer des panneaux photovoltaïques, la commune voulait en installer aussi, mais nous nous sommes retrouvés face à un problème de raccordement sur le réseau parce que cela coûte aussi cher que l'installation des panneaux photovoltaïques. C'est un gros sujet. (...)*

M. SOUTRENON. - *Je pense qu'il faut faire remonter le sujet au syndicat d'électricité parce que c'est un sujet récurrent et cyclique.*

Au début du photovoltaïque et des grosses installations, on avait émis l'hypothèse de raccorder dans les mêmes conditions qu'un raccordement normal, c'est-à-dire avec une réfaction à hauteur de 40 % du coût du raccordement normal, puisque c'est tarifé. Cela a été rapidement supprimé parce que les opérateurs ne payaient pas leur ticket, ils laissaient la collectivité investir sur le raccordement. Donc l'idée a été de faire payer par tous les opérateurs d'installations photovoltaïques et les autres l'intégralité du coût de raccordement.

Cette question se pose de nouveau aujourd'hui parce qu'il y a beaucoup trop de petites installations, dont le coût de raccordement vient grever le montant total des travaux de l'installation.

(...)

M. BAZILE. – *Dans les constructions nouvelles, il n'y a pas que le logement, il y a aussi l'économie. Cela me rend malade de voir toutes ces toitures qui ne peuvent pas porter de panneaux photovoltaïques parce qu'elles n'ont pas été prévues pour cela au départ, alors que si c'est prévu dès le départ c'est plus facile.*

Je parle du photovoltaïque mais d'autres énergies renouvelables peuvent s'envisager, notamment des méthaniseurs, parce que nous avons beaucoup parlé d'électricité, mais il y a aussi le gaz notamment.

- La sobriété foncière :

M. BAZILE. - *L'idée est de vous proposer un débat sur la priorisation des besoins. Nous savons qu'il faudra malgré tout consommer de l'espace. En 2050, il faudra rendre l'équivalent à la nature, mais pendant quelque temps nous allons encore consommer de l'espace. Allons-nous le consommer en priorité pour les activités économiques, pour le logement ou pour les équipements ?*

Deuxièmement, si nous décidons de consommer l'espace en priorité pour les activités économiques, allons-nous libérer cet espace en montagne, en plaine ou dans la vallée ?

Je vais vous exposer ce qui est ressorti des différents groupes de travail.

Pour le logement, nous avons des solutions de densification, de reconquête de logements vacants. C'est un état de fait. Il serait absurde de consommer de l'espace pour du logement alors que nous avons des logements vacants.

Donc l'idée serait de prioriser la consommation d'espace pour les activités économiques et en dernier lieu pour l'habitat, les équipements arrivant au milieu.

Cet aspect fait-il consensus ou pas ?

M. MOLLARD. - *Cela paraît logique.*

M. GANDILHON. – *C'est peut-être applicable à l'échelle d'un grand territoire mais pas à l'échelle d'une commune.*

M. BAZILE. - *Nous nous situons ici à l'échelle du SCOT.*

M. GANDILHON. – *Si nous l'inscrivons, il faut voir comment les PLU et PLUi vont le décliner.*

M. BAZILE. - *C'est toujours pareil avec le SCOT, c'est la tendance générale.*

Si nous regardons la consommation précédente, nous constatons que nous avons consommé beaucoup plus pour l'habitat que pour l'économie. Nous voudrions donner une autre orientation.

Dans le cadre du « zéro artificialisation nette », autant j'y vois à peu près clair sur l'habitat pour les 10 années qui viennent, avec les politiques publiques et ce que nous avons évoqué en termes de rénovations, d'occupation de logements vacants, etc., je me dis que nous avons une marge de manœuvre à l'échelle du territoire, autant en matière d'économie, cela me semble plus compliqué. Nous pouvons densifier les espaces économiques et requalifier les friches économiques, mais il a fallu 40 ans pour Gégé par exemple. Ce n'est pas simple.

C'est ce qui est ressorti. Cela va être tellement tendu sur le foncier économique que si nous devons consommer du foncier ce serait plus facilement sur l'économie que sur l'habitat, mais c'est au débat. Et cela se déclinera différemment selon les endroits du territoire.

M. DESHAYES. - *Je voudrais faire un aparté sur la loi ZAN. C'est une loi qui n'est pas équitable. (...) Les communes qui ont consommé vont être indirectement avantagées par rapport aux petites communes rurales, qui n'ont pas de friches industrielles à rénover.*

M. BAZILE. – *D'où l'intérêt des PLUi.*

M. THIZY. – *D'où l'intérêt de ne pas réfléchir à l'échelle de sa commune, parce que vous serez pénalisé, mais si vous réfléchissez à l'échelle du territoire de Loire Forez Agglomération ou de Forez Est, la répartition ne se fera pas en fonction de ce que vous avez fait précédemment. C'est l'intercommunalité qui dira qu'il faut un certain nombre de zones économiques et que cela consommera tel pourcentage du potentiel, que les équipements consommeront tel pourcentage et il restera une superficie à se partager entre toutes les communes.*

C'est pour cette répartition qu'il faut, au sein de l'EPCI, trouver un outil pour que tout le monde s'y retrouve, y compris la petite commune qui a été vertueuse par rapport à une autre qui a beaucoup consommé.

M. DESHAYES. – *Le problème est que nous allons raisonner en fonction des écoles, etc.*

Mme COURT. – *A Boisset-lès-Montrond, nous sommes passés de 21 ha à 3 ha en 2014. Nous réduisons encore, il n'y a pas de souci. Nous avons des OAP, sur lesquelles il faudra travailler parce que ce seront nos seules réserves foncières donc il faudra trouver des solutions.*

Nous avons ouvert puis fermé 2 classes et, là, nous en rouvrons alors que nous en sommes à 3 permis par an, du fait du turn-over. Nous ne pouvons pas raisonner en disant que lotissement égal ouverture de classe.

Les ouvertures de classes, cela perturbe complètement, parce que nous en ouvrons, puis nous les refermons, etc.

M. DESHAYES. – *J'ai bien compris que l'on ne concevait pas l'urbanisme par rapport à une école.*

Mme COURT. – *Nous avons du renouvellement urbain. Nous avons très peu d'habitat, nous devons avoir 2 % de logements vacants, donc nous n'avons rien, mais tant pis, nous ne construirons pas. Mais nous n'allons pas perdre des habitants à cause de cela.*

(...)

M. BAZILE. – *(...) Le nombre d'habitants n'est pas impacté par la non-artificialisation, et heureusement. Si le nombre d'habitants était impacté par la non-artificialisation, cela voudrait dire qu'en France on décide de diminuer le nombre d'habitants. Ce n'est pas le cas. Mais on oblige l'habitant à aller habiter quelque part avec une certaine forme d'habitat densifié. (...)*

M. GONON. – *C'est là que les élus ont besoin d'aide, parce que nos concitoyens s'imaginent encore avec leur villa au milieu d'un grand terrain. La collectivité devra mettre en place des aides aux communes en matière d'aménagement du territoire, il faut des architectes urbanistes qui nous proposent des choses, parce que si nous annonçons cela brutalement, cela fait peur. Je pense qu'il y a des choses à faire, je pense même que de belles choses peuvent être faites. (...)*

M. BAZILE. – *Vous avez raison. Nous essayons d'orienter nos habitants vers des architectes conseils. Sur Loire Forez, nous avons un service Projets Urbains qui peut aider les maires à mettre en place des politiques de revitalisation de centre-bourg. C'est effectivement un vrai sujet. (...) Mais si nous arrivons déjà à cette belle tendance de densifier, d'arrêter d'artificialiser, de répandre une politique de reconquête des friches agricoles, industrielles ou de logements vacants, si nous passons cela dans nos priorités, ce sera une avancée. Cela demande de l'argent, je suis d'accord et il faudra aider les petites communes, il faudra lancer un fonds de soutien pour aider les petites communes dans leurs projets, c'est sûr, mais nous ne pouvons pas continuer dans le même modèle.*

J'ai encore des maires qui disent que s'ils ne peuvent plus faire de lotissements, ils vont fermer l'école. Mais le lotissement, c'est ce qui tue l'école. Ce qui peut sauver les écoles, c'est éventuellement du locatif.

M. ARCHER. – *Il faut un renouvellement générationnel. Le problème est là. Le recensement fait apparaître un certain nombre de choses. Sur ma commune, je pensais que la balance des âges allait permettre cela, mais on a sauté une génération par rapport au coût du logement. Et aujourd'hui ce n'est pas si évident. (...)*

M. BONY. – *Sur les priorités par rapport aux besoins de consommation de foncier, l'habitat est classé en dernier, ne pourrions-nous pas avoir une approche qui consisterait à remonter tout ce qui concerne le locatif social ? Cela pourrait précisément être un élément de nature à répondre à la problématique du dynamisme de la population. Nous avons des locataires, nous avons souvent des familles avec des jeunes enfants, donc cet aspect-là peut venir contrebalancer l'aspect négatif d'un habitat qui serait moins facilement constructible. Et cela aide aussi à remplir toutes les obligations réglementaires d'harmonie sociale que nous devons avoir dans notre pays.*

M. BAZILE. – *Je ne sais pas s'il faut augmenter la consommation d'espace ou augmenter le pourcentage dans les OAP par exemple. Pour favoriser une politique sociale, on peut se dire qu'à même surface, on fait plus de logements sociaux. Dans une OAP, au niveau du PLU, nous pouvons*

mettre un pourcentage de logement social à 40 %, 80 %, 100 %. Pour autant, la partie accordée à l'habitat fera la même surface.

M. BONY. - *L'OAP est une manière de traduire l'orientation. C'est un outil. Pourquoi ne pas affirmer les choses dès le début dans les orientations ?*

M. BAZILE. - *Nous pouvons écrire que nous avons des intentions vis-à-vis du logement social.*

Le bémol que je mets sur le raisonnement c'est sur le lien entre la production de logement social et le fait de remonter la priorité à accorder à l'habitat par rapport au nombre de mètres carrés artificialisés. Pour moi, ce sont deux choses différentes. Nous pouvons affirmer une volonté de logements sociaux - que je partage complètement - sans pour autant consacrer plus de mètres carrés à l'habitat. Nous pouvons affirmer une priorité au logement social sans pour autant y consacrer plus de mètres carrés, parce que si nous consacrons plus de mètres carrés à l'habitat social, nous diminuons la priorité accordée à l'économie.

M. SOUTRENON. - *Le marquage du PLH avec la construction ou la revitalisation des centres-bourgs, c'est peut-être l'adaptation des logements. A ce moment-là, nous pourrions peut-être avoir des logements qui correspondent à des logements plus sociaux, de type T2 pour les familles monoparentales, les jeunes adultes ou les personnes âgées. Nous aurions plus de monde mais les surfaces ne changeraient pas. Nous serions dans la réhabilitation, dans les ORT et les cœurs de ville. Nous sommes obligés de passer par là pour la rénovation et cela correspond un peu à ce que vient de dire Vincent BONY.*

M. BAZILE. - *Je vous rappelle que 70 % de nos habitants peuvent prétendre à un logement social.*

M. GONON. - *Si nous nous affirmons comme un territoire où nous mettons l'économie et l'agriculture en avant, cela renvoie une belle image, attractive. Il faut vraiment mettre l'activité économique et l'activité agricole en premier. Les agriculteurs sont là pour nous nourrir donc il serait bien qu'il en reste encore quelques-uns. (...)*

M. BAZILE. - *Nous aurons du mal à faire des projets alimentaires territoriaux sans l'agriculture.*

M. GONON. - *Il est bien qu'elle soit en priorité n°1.*

M. GANDILHON. - *En ce qui concerne le positionnement des équipements, je comprends que ce soit en n°2 pour certains équipements, mais je pense qu'il faut les hiérarchiser. Sans vouloir polémiquer, je pense qu'il vaut mieux se loger que faire des équipements de loisirs. Donc l'équipement en deuxième position m'interpelle un peu parce que nous pourrions y mettre tout et n'importe quoi. Il faut prioriser les équipements utiles et indispensables, tels que les équipements de santé.*

M. DUPIN. - *D'autant plus que si l'économie se développe, il faudra de l'habitat pour limiter les déplacements.*

M. GANDILHON. - *Cela dépend du type d'économie que l'on développe.*

M. VERICEL. - *J'entends ce que vous dites, mais nous ne sommes pas en train de faire un SCOT, nous sommes en train de faire un modèle de société pour gérer la pénurie d'espace. Nous changeons complètement de paradigme au niveau de la société, c'est clair. Il faut dire les choses.*

Pour moi, un SCOT, c'est l'aménagement du territoire. Le cadre a évolué profondément. Nous nous adaptons, certes, mais il faut dire les choses clairement. Pour les équipements par exemple, on va sur la santé, on arrête d'aller sur la culture ? Je pose la question.

M. GANDILHON. - *Nous parlons bien de consommation d'espace.*

M. VERICEL. - *A un moment donné, nous consommerons de l'espace pour tel ou tel équipement.*

Depuis le début, je me dis que nous sommes en train de gérer la pénurie dans beaucoup de domaines et plus un document d'aménagement du territoire. Nous sommes en train de dire qu'il faudra annoncer aux gens qu'ils doivent mettre des panneaux photovoltaïques sur leurs toitures, se passer de ceci, faire cela... C'est un projet politique en réalité.

Je voulais le souligner parce que nous nous sommes tous présentés devant nos électeurs en vendant de la qualité de vie. La qualité de vie aujourd'hui, c'est moins d'énergie, moins d'espace. C'est un constat, donc il faut trouver des solutions. Nous avons moins d'agriculteurs aussi. Pour moi, le problème de l'agriculture, ce n'est pas qu'un problème d'espace mais de revenu. (...)

M. BAZILE. - Je partage ce que vous dites Monsieur VERICEL, c'est un document d'aménagement qui répond à une orientation nationale, c'est un projet politique porté par les élus et c'est clairement un changement de société, je l'ai dit en introduction. (...)

Vous avez réagi sur les équipements. Je ne suis pas sûr que nous puissions aller jusqu'à prioriser le loisir sur la culture, c'est un niveau de détail dans lequel je ne suis pas convaincu que le document d'urbanisme puisse aller. A partir du moment où c'est un équipement, c'est un équipement. Mais il est intéressant d'avoir ce débat.

Il s'agit d'un document d'aménagement du territoire, oui, et c'est aussi un document politique parce qu'il renvoie à un changement de comportement très rapide, ce qui risque de nous amener vers des ruptures, parce que l'on parle d'acceptabilité.

M. VERICEL. – Nous en sommes là.

M. THIZY. - Je pense que nous mésestimons les possibilités de nos concitoyens de répondre favorablement à ce projet politique, parce que nous ne réfléchissons peut-être qu'avec nos yeux d'élus et qu'en fonction des gens de notre âge.

Lorsque je discute avec des jeunes de ma commune et que je leur dis que nous allons réduire fortement la consommation foncière et que nous devons avoir des projets beaucoup plus réfléchis en termes d'énergie, ils me demandent pourquoi nous attendons encore !

Ce sont les propriétaires fonciers que cela va embêter, parce qu'ils veulent que leurs terrains soient constructibles.

M. MOLLARD. - Les nouveaux habitants qui arrivent ne demandent plus 2 000 ou 1 000 m² mais des petites surfaces, voire même un logement avec une grande terrasse, c'est suffisant pour beaucoup de personnes. C'est aussi un changement.

M. BAZILE. – La tendance change chez les jeunes, c'est vrai. (...)

- L'armature territoriale :

M. THIZY. – Il est question d'affirmer l'attractivité du Sud Loire, l'idée du SCOT étant de renforcer le positionnement du Sud Loire au niveau de la région Auvergne Rhône-Alpes. Nous avons la chance d'avoir une métropole parmi les quatre EPCI qui composent le SCOT. Au vu de l'Etat, c'est donc autre chose qu'un simple bassin fait de communes rurales, ce qui fait que nous pouvons avoir du développement, de services notamment. Je pense à l'université, à l'hôpital et à la gare TGV qui, si elle existe effectivement, peut rayonner et constituer une étoile ferroviaire.

L'objectif est aussi de travailler un peu plus avec nos voisins. Lors de la présentation aux Personnes Publiques Associées, des représentants du SCOT de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) étaient présents et nous ont dit qu'ils souhaitent réfléchir dans un premier temps pour arriver ensuite à des éléments plus concrets. Donc l'Aire Métropolitaine Lyon Saint-Etienne est un lieu d'échanges qui devrait trouver un vrai espace de discussions pour amener peut-être plus tard des réflexions en termes de mobilité. Il faudra bien quelque chose par exemple concernant les TER entre Saint-Etienne et Lyon et entre Saint-Etienne et la Plaine.

L'armature territoriale, c'est un réseau de grandes villes, de villes moyennes, de bourgs, jusqu'à la plus petite des communes qui existe. Cela fait déjà réseau. Le territoire compte 600 000 habitants et 220 000 emplois, donc cela existe déjà sur le territoire. Le but du SCOT est de renforcer cette armature territoriale.

Nous imaginons cette armature comme le garant d'un certain équilibre solidaire au niveau du territoire entre toutes les communes et de la possibilité pour nos concitoyens d'avoir, où qu'ils habitent, un minimum de services et de commerces à proximité. Cela permettrait de répondre à de nombreux enjeux que nous avons pu définir et dont nous avons déjà discuté, tels que le fait de limiter les déplacements et de mutualiser les équipements. Il peut par exemple y avoir un gros centre universitaire sur Saint-Etienne, plusieurs hôpitaux sur la Plaine du Forez et des structures plus petites sous forme de maisons de santé dans des bourgs plus restreints. Cela permet d'être attractif pour les entreprises, d'optimiser les investissements publics, etc.

Donc l'idée est de renforcer l'armature territoriale mais sans oublier personne, c'est-à-dire que, quel que soit son niveau de polarité ou de centralité (les deux mots ont la même signification), chaque commune puisse y trouver son compte et qu'aucune ne soit oubliée dans tous les défis qui sont devant nous.

Cela soulève différentes questions, elles aussi plus ou moins brutales :

- Faut-il que le développement soit proportionnel au niveau de la centralité ? Nous prenons une photographie et nous figeons les choses. Autrement dit, une petite commune ne pourra pas devenir une centralité et se développer de manière exagérée.
- Les centralités ont des droits et des devoirs, elles doivent notamment accueillir les gros équipements et faire des efforts en termes d'adaptabilité de l'habitat et en termes de densification. Monsieur BAZILE disait tout à l'heure que les plus gros enjeux ne concernent pas une ou deux habitations nouvelles dans un hameau ou un bourg.
- Faut-il que la centralité soit dessinée géographiquement uniquement sur l'espace déjà construit, de manière continue ? Est-ce toute la commune ou seulement la partie déjà urbanisée ?
- Le territoire qui regroupe Andrézieux-Bouthéon, Saint-Just-Saint-Rambert et Veauce ne constitue-t-il pas une nouvelle centralité ? C'est une question qui se pose, et que l'Etat a d'ailleurs soulevée. Ce serait une centralité avec trois EPCI, mais avec un destin plus ou moins commun et des réponses à travailler aussi au niveau du SCOT.
- Faut-il mettre les emplois à côté de l'habitat ou l'habitat à côté des emplois ? Dans les réunions publiques il a été évoqué que dans le passé il y avait des mines et des cités minières, des industries et des cités ouvrières, mais les citoyens veulent-ils aujourd'hui habiter à côté de leur lieu de travail ?

Je n'ai aucune des réponses.

M. FLAMAND. – Avant, les usines étaient implantées dans les villes.

M. DUPIN. - Et le transport était gratuit pour les salariés.

M. GANDILHON. - Habiter à côté de là où l'on travaille, c'est une chose, mais si nous réfléchissions déjà à travailler à côté de là où l'on habite ? Il faut le dire dans les deux sens.

Depuis 20 ans, on dit qu'il ne faut pas faire de zones artisanales dans tous les villages. Nous l'entendons, mais il faut réfléchir au fait que les habitants qui sont là doivent aussi pouvoir travailler, et sans faire des déplacements trop importants, donc il faut aussi remonter des emplois dans la montagne.

M. ARCHER. – Je voudrais revenir sur un sujet que vous avez abordé, celui de la santé et notamment de la santé de proximité. Certes il nous faut un grand centre universitaire qui forme des médecins, parce que nous avons besoin de médecins. Nous sommes un territoire particulièrement marqué par les déserts médicaux (...). Nous sommes dans une crise très importante au niveau de certaines spécialités. Certes, nous pouvons répondre à des urgences et je pense que le centre hospitalier régional répond à de très grosses pathologies sans aucun problème, mais il vaut mieux avoir un cancer à Saint-Priest-en-Jarez qu'à Chalmazel-Jeansagnière, il faut le dire, pour de nombreuses raisons. Vous ne serez pas pris en charge de la même façon et vous ne serez pas traités de la même façon, c'est impossible. Certaines personnes ont fait le choix d'y habiter, mais pour d'autres ce n'était pas un choix. Nous ne pouvons pas être réducteurs et ne pas regarder cela.

Mme COURT. – Il faut bien regarder l'armature territoriale avec toutes les polarités qui existent, parce qu'il y a des petites communes qui jouent un rôle de centralité. Il faut que nous arrivions à bien mailler notre territoire. Cela me paraît important. Une commune comme Chalmazel-Jeansagnière par exemple n'est pas une grosse commune mais c'est une centralité et elle fait vivre tous ceux qui sont autour. Il y a des centralités à conserver.

M. BONY. – Pouvons-nous inverser le regard sur les centralités ? Il est évoqué ici les droits et les devoirs de chaque niveau de centralité, ce que je partage complètement, mais c'est en regard de sa

périphérie que c'est une centralité, donc il y a aussi la question des droits et devoirs des communes de la périphérie par rapport à la centralité. Je pense que c'est un élément qu'il faut ajouter dans le débat.

Mme COURT. - C'est l'intérêt de l'intercommunalité.

M. BONY. - Tout n'est pas intercommunal.

M. VERICEL. - Chazelles-sur-Lyon compte 5 500 habitants, elle dispose des équipements d'une centralité, mais par rapport à l'intercommunalité, je sors de ma commune et je suis dans une autre intercommunalité. Il y a une vraie complexité et un vrai sujet, parce que les charges de centralité c'est de la solidarité et, à l'inverse, nous n'avons pas toujours l'effet en retour, ce n'est pas du 50/50. Il y a une vraie complexité à ce niveau-là.

(...) Les questions de solidarité et d'ossature territoriales se réfléchissent à partir des centralités mais en lien avec toutes les communes qui sont en périphérie.

Mme COURT. - On consomme aussi sur Montrond-les-Bains alors que l'on est sur Loire Forez. Le SCOT est une échelle encore plus grande.

M. GONON. - Je reviens sur la phrase « Mettre l'emploi à côté de l'habitat ou l'habitat à côté des emplois », parce qu'elle est importante. Nous n'aurons pas de zone artisanale ou industrielle dans toutes les communes, mais je pense que le fait de pouvoir encore attirer un peu d'économie et d'artisanat dans les bâtiments des communes rurales est à mettre au débat. (...) Je défends l'idée que nous avons de l'habitat dans nos communes mais que nous ne sommes pas que des cités dortoirs. Nous ne voulons pas être un poumon vert pour citoyens en mal de verdure.

M. THIZY. - Il faut aussi de l'économie dans les villes, c'est une réalité.

M. VERICEL. - C'est une question d'équité.

M. GANDILHON. - Et d'équilibre.

M. VERICEL. - L'équité amène l'équilibre, dans la proportion. En caricaturant, nous ne pourrions pas dire que toute l'économie doit être dans la métropole et toute l'agriculture à la campagne. C'est pour rassurer les collègues, il y a de la nuance dans tout cela, et c'est préférable. (...)

M. THIZY. - Pour l'instant, nous sommes quatre EPCI représentés. Il y a le cas particulier d'Andrézieux-Bouthéon, Saint-Just-Saint-Rambert et Veauche. Si nous disons que ces trois communes, bien qu'appartenant à trois EPCI différents, constituent une vraie entité au centre du département, est-ce que cela vous semble correspondre à une réalité ?

(...)

M. DUBOIS. - C'est la réalité.

M. THIZY. - Oui, mais pas au niveau de nos EPCI pris seuls.

M. GANDILHON. - Sur la déclinaison PLUi, cela va être compliqué à intégrer.

Mme DEVRIEUX. - Estimez-vous qu'il soit pertinent que nous réfléchissions avec cette entité-là ? Ensuite, il faut que nous réfléchissions à la manière dont cela peut se décliner mais il faut déjà savoir si vous voulez que nous nous inscrivions dans cette optique.

M. VERICEL. - Il y a de la complexité au niveau des intercommunalités.

Mme COURT. - Mais nous sommes au-delà, au niveau au-dessus. Nous ne sommes pas là pour défendre chacun nos intercommunalités, nous sommes au-dessus des intercommunalités.

M. VERICEL. - Je suis bien d'accord, mais cela se décline ensuite dans des outils concrets. Il faudra qu'ils soient assimilés de la même façon si nous considérons que c'est un tout, par trois intercommunalités différentes, dont une métropole, une communauté d'agglomération et une communauté de communes, qui n'ont pas les mêmes règles, par exemple sur la compétence transport. Pour moi, ce n'est pas aussi simple que cela, même si c'est une réalité.

M. THIZY. - La réalité est que quiconque se trouve sur ce territoire-là ne sait pas quand il est à Andrézieux-Bouthéon, à Saint-Just-Saint-Rambert ou à Veauche. La complexité est là.

M. VERICEL. - Je pense aux mobilités parce qu'il y a des choses qui sont un peu agaçantes. Quand on part de Saint-Etienne en bus et que l'on va à Chazelles-sur-Lyon, on arrive à Veauche on est sur Forez Est, de Veauche on va à Saint-Galmier, on est de nouveau à SEM, on arrive à Chazelles-sur-Lyon on est de nouveau sur Forez Est. Les gens ne payent pas les mêmes prix, ils n'ont pas les mêmes conditions, il n'y a pas les mêmes abonnements, il n'y a pas la même fréquence. Quand on parle de documents d'orientations qui doivent se décliner, il faut déjà faire le ménage sur certains sujets.

La Métropole a la compétence de la mobilité, nous ne l'avons pas. Je me demande comment nous allons faire demain pour résoudre les problèmes de circulation que nous avons au niveau de La Gouyonnière, parce que nous sommes là au cœur du problème. C'est une vraie question pour moi.

M. THIZY. - *C'est extrêmement complexe, mais je pense que nos concitoyens à l'échelle du SCOT ne comprendraient pas que nous ne nous y intéressions pas et que, malgré la complexité, dans les années qui viennent nous ne trouvons pas une solution.*

M. VERICEL. - *J'ai soulevé la complexité, je n'ai pas dit que j'y étais opposé. J'attire simplement votre attention.*

M. THIZY. - *Même nos voisins lyonnais sont intéressés pour qu'il y ait une réflexion de ce côté-là, parce que la ligne qui traverse la commune va jusqu'à Gorge de Loup et, par la vallée du Gier, cela va jusqu'à Givors et Lyon.*

Mme DEVRIEUX. - *J'ai une question à vous poser. Dans les réflexions par rapport au niveau de précision jusqu'auquel nous irions dans le SCOT, nous nous demandons si vous estimez qu'il faut que toutes les centralités soient inscrites dans le SCOT ou si le SCOT définit certains niveaux, une centralité métropolitaine, des centralités de niveau Sud Loire, des centralités intermédiaires, en laissant peut-être les EPCI définir les niveaux qui seraient en dessous, soit par le biais de PLUi, soit par le biais de PLH, selon les EPCI. C'est une question que je vous soumets.*

Mme CORTEY. - *Dans l'ancien SCOT, nous avons beaucoup détaillé les polarités. L'idée ici est de voir si nous détaillons moins et si nous laissons les EPCI définir les critères des autres niveaux de polarité. Le débat vise à déterminer si nous détaillons beaucoup ou si nous restons à un niveau plus général.*

M. GANDILHON. - *Pour moi, il faut laisser un peu de liberté au sein des EPCI pour déterminer leurs centralités, hormis les principales, qui peuvent être définies dans le SCOT. Il n'y a pas d'intérêt à faire un PLUi s'il ne peut pas, à sa propre échelle, définir ses plus petites centralités.*

M. FLAMAND. - *Il y avait tellement de polarités ou de petites polarités que c'était un blocage.*

M. VERICEL. - *A quel niveau de polarité nous arrêterions-nous ? La liberté peut se payer cher si nous ne sommes pas dans le document-cadre.*

Mme DEVRIEUX. - *Nous nous arrêterions au niveau intermédiaire. Le niveau local et les pôles-relais peuvent être établis à l'échelle intercommunale. Le SCOT pourrait donner des critères sur la manière de décliner au niveau des PLUi.*

M. VERICEL. - *Noirétable est-elle une polarité dans le SCOT ou pas ?*

Mme DEVRIEUX. - *C'est une polarité locale dans le SCOT tel qu'il est aujourd'hui, mais peut-être qu'il y a une réflexion à approfondir sur le sujet.*

Le fait qu'elle ne soit pas dans le SCOT ne signifie pas que la polarité n'existe pas.

M. MOLLARD. - *Je ne vois pas quel est le problème si elle n'est pas dans le SCOT.*

Mme DEVRIEUX. - *Il n'y a pas de souci à ce qu'elle ne soit pas dans le SCOT si elle est déterminée dans un autre document.*

M. THIZY. - *Le SCOT va certainement déterminer un certain nombre de critères auxquels devront répondre les polarités, pour classer toutes les communes entre le niveau Sud Loire, le niveau EPCI ou le niveau PLUi. La question est de déterminer si le SCOT doit tout décliner jusqu'en bas ou s'il s'arrête à un certain niveau, qui n'est pas défini, à partir duquel c'est l'EPCI qui s'en occupe.*

Mme COURT. - *Il ne faut pas que cela bloque la compatibilité.*

M. MOLLARD. - *Je pense qu'il ne faut pas prendre le risque de ne pas les mettre.*

Mme COURT. - *Oui, il faut être sûrs qu'elles soient ensuite reconnues comme polarités, par exemple dans un PLUi puisqu'il doit être compatible avec le SCOT. Si elles ne sont pas reconnues au niveau du SCOT, pourront-elles malgré tout exister ? Il faut qu'il y ait cette garantie.*

M. THIZY. - *Nous pouvons extrapoler la question comme suit : une commune qui ne serait pas reconnue par les critères retenus ne peut-elle pas être malgré tout une polarité au niveau du SCOT Sud Loire du point de vue de l'audience territoriale ?*

M. VERICEL. - *C'est une bonne question, parce qu'il y a aussi la subjectivité des critères retenus pour déterminer une polarité.*

Tout à l'heure, nous avons parlé des voies ferrées. J'ai une gare et, même s'il n'y a pas de trains qui passent sur la voie ferrée, cela favorise mon statut de centralité. Ce n'est qu'un exemple.

Je pense qu'entre nous, nous sommes capables de déterminer sur le territoire et par le biais des EPCI l'intérêt qu'il y a à identifier telle ou telle commune comme polarité. En ce qui concerne Noirétable par exemple, je pense que LFA est bien positionnée pour dire que, compte tenu de la réalité du terrain, Noirétable doit être repérée comme une centralité.

Mme CORTEY. - *Même si elle ne répond pas à tous les critères.*

M. VERICEL. - *Si nous regardons la carte, autour de Noirétable, il n'y a pas beaucoup de monde alors que dans les faits elle joue réellement le rôle d'une centralité, pour peu que l'on s'y intéresse de près, concrètement.*

Mme COURT. - *Quel est le risque de ne pas la mettre ?*

M. VERICEL. - *Je serais plutôt favorable à les mettre. De plus, comme nous avons dit que tout ce que nous faisons relève de la volonté politique, cela a du sens, d'autant que nous affichons un maillage du territoire en faisant cela.*

M. SOUTRENON. - *Il existe quand même des PLH portés par les intercommunalités, des schémas d'aménagement d'entreprises aussi, qui sont validés. Ce sont des supports qui nous servent aujourd'hui pour les PLU et qui sont à peu près incontournables pour les décisions globales. Il me paraît difficile de revenir en arrière ou de faire exploser le dispositif existant.*

Mme COURT. - *Il ne faudrait pas que nos documents soient incompatibles.*

(...)

M. GONON. - *Je pense que, sur ce sujet-là, il faut laisser un peu la main aux EPCI, qui gèrent l'aménagement de leur territoire. Je me vois mal dessiner arbitrairement une polarité dans des territoires que je connais peu. Les propositions peuvent être faites par l'EPCI et nous les validons ou pas, mais un travail doit être fait conjointement, parce que l'aménagement du territoire revient au SCOT mais aussi à nos intercommunalités respectives.*

Mme COURT. - *Comme il doit y avoir des compatibilités entre tous les documents, nous sommes bien obligés de travailler...*

M. GONON. - *Il faudra qu'il y ait un vrai dialogue entre le SCOT et nos intercommunalités sur ce sujet.*

- Autres sujets abordés :

M. THIZY. - *La partie qui s'ouvre maintenant est totalement libre. (...)*

Mme COURT. - *Pour tout ce que nous avons dit, nous sommes tributaires de plein de choses. Par exemple, le train ne passe pas nécessairement, alors qu'il faut que nous nous mettions sur les lignes de train. Dans tous les sujets dont nous avons parlé, il y a des contraintes autres qui se greffent et qui vont à l'encontre de ce que nous nous disons. C'est ce qui me gêne le plus. Nous voulons développer des choses mais nous nous heurtons toujours à des obstacles. Il y a des contraintes indépendantes de notre volonté et nous voulons malgré tout développer ces choses-là. Comment faire ?*

M. THIZY. - *Il faut que nous définissions un projet politique d'aménagement qui tienne compte de contraintes ou de décisions qui ne nous appartiennent pas exclusivement, parce qu'il nous sera beaucoup plus facile de les défendre au niveau du SCOT qu'au niveau de l'EPCI ou de la commune. Il s'agit d'une vision partagée et solidaire du territoire à quatre EPCI, qui représentent ensemble 600 000 habitants, donc ce n'est pas négligeable, cela peut influencer.*

Le SCOT précédent, aussi critiqué qu'il ait pu l'être, a néanmoins porté des messages auprès de l'Etat, qui ne voyait pas le développement de notre territoire comme il a pu le voir ces dernières années. Donc cela incite aussi à aller discuter et à batailler, avec, non pas une idée, mais un vrai projet partagé et solidaire.

M. GANDILHON. - *Même si à mon avis cela n'a pas sa place dans le SCOT, je voulais tirer une sonnette d'alarme : depuis plusieurs années - et cela s'intensifie - « des requins » essaient d'aménager notre territoire à notre place. Je parle d'agrivotoltaïsme. Il faut que nous soyons très vigilants par rapport à cela. Je ne parle pas de mettre du photovoltaïque sur des bâtiments agricoles, mais de l'agrivotoltaïsme, qui consiste à essayer de nous faire croire qu'il est possible de faire pousser des légumes et d'élever du bétail sous des panneaux photovoltaïques alors qu'il n'y a plus ni eau ni lumière qui arrive sur le terrain. Je voudrais que nous soyons prudents par rapport à cela. Je ne sais*

pas si nous pouvons l'inscrire dans ce document, réaffirmer qu'il faut commencer par couvrir les toitures avant de couvrir les terrains agricoles.

M. SOUTRENON. - *Je suis complètement d'accord.*

M. GANDILHON. – *Je ne sais pas si nous pouvons le formuler d'une façon ou d'une autre.*

M. DUPIN. – *Au niveau de Forez Est, nous avons eu un développeur qui est venu voir l'intercommunalité avant d'aller voir une commune pour un projet de 11 ha à l'entrée de Feurs. Il a vendu son projet à l'agriculteur en lui disant qu'il allait gagner beaucoup d'argent.*

M. GANDILHON. – *C'est un sujet que nous abordons régulièrement au syndicat des énergies de la Loire.*

M. THIZY. - *C'est un vrai sujet, qui est certes abordé au SIEL mais aussi au niveau de la CDPENAF, la commission départementale où siègent les agriculteurs et où un groupe de travail vient d'être constitué et a déjà tenu une session de travail pour voir ce qu'il est possible de faire ou pas et quelles sont les contraintes que la CDPENAF prendrait en compte pour accepter ou pas les projets.*

Au niveau de la CDPENAF il y a déjà plusieurs projets qui sont tombés. Lors de la réunion publique que nous avons animée sur Montbrison, une personne est intervenue pour dire que, pour atteindre nos objectifs d'énergies renouvelables, il fallait y aller. Et la société qu'elle représente vient d'écrire pour exposer tous les bienfaits de l'agrivoltaïque.

Mme COURT. - *Apparemment il existe même du flottant. A Unias, ils ont été démarchés pour avoir du flottant sur la Loire, côté Forez Est.*

M. GANDILHON. - *L'environnement de nos habitants, c'est aussi le paysage, cela en fait pleinement partie.*

Mme DEVRIEUX. - *Par rapport au SCOT en vigueur actuellement, il n'est pas possible à ce jour de faire de l'agrivoltaïque sur les 109 communes couvertes par le SCOT, parce qu'il est impossible de mettre des panneaux photovoltaïques sur des sols non stériles.*

M. THIZY. - *Sauf à Saint-Cyprien, qui a des sols pollués. (...)*

M. GONON. – *Je pense aussi qu'il faut aborder la communication, parce que nous avons eu aujourd'hui une réunion passionnante, avec des personnes passionnées, mais lorsque je parle du SRADDET et du SCOT au niveau de mon conseil municipal – je n'en parle surtout pas avec les concitoyens – cela suscite un certain mouvement de tête.*

Des choses fondamentales ont été évoquées, nous avons parlé d'aménagement du territoire, de projet politique et social, mais quand nous descendons au niveau du conseil municipal, pour peu que ce soit en fin de réunion, c'est fini. Et les concitoyens, c'est encore autre chose, pourtant il est question de leur avenir et de leur territoire.

M. THIZY. – *Nous sommes là dans la suite de la démarche. Nous ne sommes que 4 élus de Saint-Etienne Métropole autour de la table aujourd'hui, tous les autres n'ont pratiquement pas vu les orientations qui sont proposées. Il faut déjà faire cette présentation-là par EPCI, soit en réunion de bureau, soit en conseil métropolitain, pour que l'ensemble des maires se sentent concernés et ensuite nous pourrons voir sous quelle forme descendre d'un niveau et passer au niveau des conseils municipaux.*

Cela risque d'être difficile. Je m'occupe de la démarche PLUi au niveau de Saint-Etienne Métropole, j'ai déjà fait une réunion par commune pour expliquer la façon dont nous souhaitons le construire. Nous allons refaire une réunion par commune pour expliquer le PADD. S'il faut encore aller proposer le PAS du SCOT, je crois qu'ils vont saturer. Mais il faut le faire. (...)



Le comité syndical

➤ **ACTE** le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui a eu lieu conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.

Jean-Pierre BERGER